



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PAGE 1

Définitions

- « CAP ASTRO » et « l'organisateur » = désignent la micro-entreprise (Entreprise Individuelle / E.I) de Laurent Courier - Siret = 43783455900019. Adresse postale : 3 allée des coquelicots, 33600 Pessac.
- « Stagiaire », « Participant » et « client » = désignent la / les personne(s) inscrite(s) pour participer à un stage d'Astronomie de Cap Astro ; si le règlement a été effectué par quelqu'un d'autre, ces conditions générales de vente s'appliquent également à cette personne.

1 – NATURE DU SERVICE

Cap Astro propose, via son site Internet, la vente en ligne de stages d'initiation à l'Astronomie, d'une durée de 5 ou 7 jours.

Détails ici : <https://www.stagesdecouverteastronomie.com/stages-astronomie-pic-du-midi>

Ces stages se déroulent en été, à des périodes prédéterminées, à proximité du col du Tourmalet et de la station de La Mongie. Les animateurs de Cap Astro réalisent, durant ces stages, des cours et travaux pratiques sur le repérage des étoiles et constellations, les réglages et l'utilisation de matériels d'observation, les bases de l'astrophotographie... Le soir, si la météo le permet, ils apportent leur soutien pour permettre aux participants de manipuler les matériels, et observer aux télescopes les astres du moment. En cas de mauvais temps, une activité de remplacement peut se faire en salle ou en extérieur. Les soirées d'observation du ciel se déroulent sur un site proche du col du Tourmalet, au pied du Pic du Midi, entre 2000 et 2300m d'altitude.

Un déplacement en Espagne est prévu à l'occasion de l'éclipse totale de Soleil du 12 août 2026, sur 2 jours / 1 nuit ou 3 jours/2 nuits : la durée est décidée exclusivement par Cap Astro (cf chapitre 3), et le choix du site d'observation peut être fait au dernier moment selon les conditions météo du moment et la densité de circulation possible. Infos éclipse : <https://www.stagesdecouverteastronomie.com/sejour-eclipse-totale-de-soleil-2026-en-espagne>

2 – RESERVATION / REGLEMENT

L'inscription est confirmée par mail à réception du paiement partiel ou total (soit de l'acompte, soit de la somme totale ; montants précisés sur le site Internet). Le règlement peut se faire soit par carte bleue via la boutique sécurisée du site internet de Cap Astro, soit par l'envoi d'un chèque, soit par virement bancaire. Si la fiche des conditions générales de vente n'est pas remise remplie et signée à Cap Astro avant le début du séjour, l'organisateur se réserve le droit d'interdire au stagiaire concerné de participer aux activités: dans ce cas, la personne concernée ne pourra réclamer aucun remboursement, ni aucune autre forme de compensation.

Dans le cas d'un règlement en 2 fois, le solde doit être versé par le client au plus tard le 8 février 2026 ; en cas de non versement du solde dans le délais imparti, le client peut être considéré par l'organisateur comme ayant annulé sa participation au séjour.

3 - CAS D'ANNULATION, REPORT, CHANGEMENT DE PROGRAMME OU D'EQUIPEMENT

- **Après avoir effectué le règlement de l'acompte ou de la somme totale pour son inscription à un stage de Cap Astro, le stagiaire ne dispose pas d'un droit de rétractation**, conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, la vente constituant une prestation de services de loisirs culturels, à dates déterminées (lequel domaine est inscrit dans les exceptions fixées par la réglementation). Information légale : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563170/

- **D'un commun accord, le client accepte de ne pas être remboursé des sommes versées (retenue de 100%) s'il annule sa participation, quelle que soit la date d'annulation, ou s'il ne se présente pas le premier jour du stage.** S'il annule sa participation avant le début du stage pour un cas de force majeure (1) justifié par un document officiel, et uniquement dans ce cas, les sommes versées seront prises en compte pour une réservation d'un stage dans les 12 mois (au bénéfice du client, ou d'un proche) ; les sommes versées ne sont pas remboursées.

(1) Constituent un cas de force majeure : une maladie ou une blessure nécessitant une hospitalisation empêchant de se rendre au lieu des activités, ou occasionnant un handicap rendant la participation au stage impossible ; le fait de perdre son emploi (sauf démission) ; un décès d'un membre de la famille (ascendants directs) ; une catastrophe naturelle ayant rendu inhabitable le domicile principal.

- Un stage peut être annulé par l'organisateur, au plus tard 90 jours avant la date de début du séjour, si moins de 10 personnes sont inscrites ; dans ce cas la somme versée sera restituée, et aucune autre forme de compensation financière ne pourra être exigée par le stagiaire ; Cap Astro accordera une remise de 20% pour l'inscription éventuelle à un autre stage dans les 12 mois.

Par le présent document, le stagiaire accepte d'un commun accord de disposer d'un « Avoir » non remboursable et valable 12 mois, dans le cas où le C.A.P annulerait le stage pour un cas de force majeure (par exemple si les déplacements et/ou rassemblement de personnes sont interdits par décision gouvernementale, préfectorale ou communale, en raison d'une épidémie ou d'une menace terroriste ; décès ou hospitalisation d'un animateur, ou d'un membre de sa famille, sans qu'un remplacement de l'animateur ne soit possible à temps...)

- En cas d'indisponibilité d'un équipement (télescope, lunette...), notamment en cas de problème technique empêchant son fonctionnement ou de non participation de l'animateur propriétaire du matériel, l'équipement concerné sera remplacé par un autre même s'il est moins puissant ou techniquement différent : l'organisateur ne s'engage pas sur la mobilisation spécifique de tel ou tel instrument ; une partie seulement des matériels est utilisée, en fonction de leur disponibilité, de leur état de fonctionnement. Aucun remboursement ne pourra dans ce cas être exigé par le participant compte tenu du caractère involontaire et imprévisible de la situation.

- **Le programme de répartition des activités (jours, horaires), ainsi que le nombre d'animateurs et le choix des matériels, sont déterminés exclusivement par l'organisateur, lequel peut, si nécessaire et dans l'intérêt du groupe, décider d'apporter des modifications à tout moment et sans préavis** (pour raisons météo, d'organisation, de problèmes techniques ou de dispo, selon l'état de fatigue certains participants...) ; les thèmes d'activités seront dans la mesure du possible inchangés, ou des animations de remplacement seront réalisées.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PAGE 2**

- Si des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur empêchent la réalisation de certaines activités durant le séjour, notamment les observations astronomiques (conditions météo défavorables, chemin d'accès au site d'activité devenu impraticable, mesures communales ou préfectorales limitant les déplacements, panne ou casse de matériels etc...), Cap Astro ne pourra être tenu pour responsable mais proposera des animations de remplacement (projections, jeux ou ateliers pratiques). Aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire, le matériel et les animateurs étant totalement mobilisés sur la période du séjour.

- Cap Astro ne peut pas garantir l'observation de l'éclipse totale de Soleil, celle-ci dépendant des conditions météo ; la stratégie de Cap Astro est de miser sur la flexibilité et la mobilité du groupe, même au dernier moment, pour maximiser les chances de pouvoir observer le phénomène. Pour cette même raison, l'organisateur se réserve le droit de décider que le groupe se rende en Espagne 1 ou 2 jours avant l'éclipse, et du choix du site d'observation la veille ou le jour même (ce qui peut nécessiter un long trajet) selon les conditions météo et la densité de circulation. Les frais de déplacements et de repas des participants, ainsi que d'hébergement si certains ne veulent pas bivouaquer sur place, sont à la charge de chacun. Le coût du logement non utilisé en France durant le séjour en Espagne, est assumé par les stagiaires. **A partir du moment où les animateurs se rendent en Espagne, et jusqu'à leur retour à La Mongie, il n'y aura pas d'activités proposées en France aux éventuels participants qui décideraient de ne pas les suivre.**

- Les matériels d'astronomie sont mis en place si le site d'observation est accessible sans danger en voiture (notamment pas de risque d'orage, d'éboulement), s'il n'est pas déjà occupé par des personnes ne participant pas au stage (touristes, campeurs, bergers...), si les prévisions de sites spécialisés (MeteoFrance, MeteoBlue, Windy, Meteo Radar) n'indiquent pas un risque de précipitations, de brouillard, de fortes rafales de vent, d'une température nocturne < 5°C. Le transport et l'installation des instruments lourds et/ou de grandes tailles, sont effectués si au moins 2/3 du ciel est dégagé plus de 2 heures avant le début de la soirée, ET si les prévisions météo sont jugées favorables par Cap Astro. La décision de mise en place ou non des matériels appartient à l'organisateur, et à lui seul. Aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire si des matériels ne peuvent pas être utilisés durant une ou plusieurs soirées(s).

- En cas de non-participation d'un stagiaire à une ou plusieurs prestation(s) d'astronomie, quelle(s) qu'en soi(ent) la/les raison(s), aucun remboursement ne pourra être exigé par lui.

4 - RESPONSABILITES

- Cap Astro n'a en charge que la réalisation d'activités d'astronomie, et dégage donc toute responsabilité pour tout accident de transport, blessure, problème de santé, ou vol, occasionné ou subis par un stagiaire durant le séjour (tous types de déplacements, hébergement, repas, loisirs... ; de manière générale toutes autres activités que la pratique de l'astronomie).

- Les sorties touristiques ou sportives réalisées par les participants sont sous leur seule et entière responsabilité ; le coût éventuel est à leur charge. Un animateur peut apporter des conseils, et éventuellement accompagner des personnes à titre personnel.

- Cap Astro n'organise pas le transport des stagiaires : les déplacements pour se rendre aux sites des activités sont à la charge de ceux-ci et sous leur seule et entière responsabilité ; libre à eux de prendre leur véhicule personnel ou d'en louer un, de se déplacer à pied ou non, de solliciter sur place un participant ayant un véhicule afin de faire du co-voiturage.

- La réservation, les modalités de paiement, les conditions d'utilisation et l'état du logement sont de la responsabilité exclusive du stagiaire.

- Un jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'au moins 1 adulte inscrit comme stagiaire et qui assume l'entière responsabilité de son encadrement et de ses actes durant le séjour. L'adulte doit en particulier veiller à la sécurité de l'enfant, au respect des règles de bonne conduite de celui-ci pendant et en dehors des animations.

- Un stagiaire pourra être exclu des activités, temporairement ou définitivement, dans un des cas suivants : si à plusieurs reprises son comportement est irrespectueux ou dangereux envers des participants, si ses agissements perturbent à plusieurs reprises le bon déroulement d'une ou plusieurs activités ou s'ils mettent en danger le fonctionnement des matériels de Cap Astro. La décision d'exclusion est prise par l'organisateur si, après plusieurs mises en garde, le client concerné ne change pas de comportement. La personne exclue ne sera pas remboursée des sommes versées.

5- EN CAS DE DESACCORD

En cas de désaccord, seul le Tribunal de Commerce de Bordeaux (Tribunal de commerce Bordeaux, 19 place de la Bourse, 33064 Bordeaux Cedex) est compétent pour résoudre le(s) litige(s).

Je soussigné Mr/Mme/Mlle _____, certifie avoir pris connaissance des informations sur la nature des activités, les matériels employés et le principe de fonctionnement des stages organisés par Cap Astro, présentés sur son site Internet, et dans sa documentation que j'ai consultée. Par la présente, **j'accepte sans réserve les modalités de fonctionnement ainsi que l'intégralité des conditions générales de vente relatives aux stages d'été de Cap Astro.**

Date : ___ / ___ / ___

Mention manuscrite « **Lu et approuvé** » :

Signature :